



Organisation
internationale
du Travail

► Rapport phare de l'OIT

L'état de la justice sociale

Un processus en évolution

2025

Résumé analytique

Il y a trente ans, des délégués de 186 pays se sont réunis à Copenhague pour le premier Sommet mondial pour le développement social, qui était à l'époque le plus grand rassemblement de dirigeants mondiaux jamais organisé. Le sommet de 1995 a reconnu le rôle central du plein emploi productif pour le développement social, soulignant son lien étroit avec l'élimination de la pauvreté et l'inclusion sociale. Son objectif était d'établir un cadre de développement social centré sur l'être humain dans un monde où les besoins fondamentaux n'étaient toujours pas satisfaits, où la pauvreté persistait et où le chômage et l'exclusion sociale augmentaient.

À l'approche du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra au Qatar en novembre, l'OIT a cherché à évaluer pour la première fois l'état de la justice sociale dans le monde et s'est penchée sur les progrès accomplis au cours des trente dernières années. La justice sociale signifie que «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales»¹. La justice sociale relève non seulement d'un impératif moral, mais elle permet également aux sociétés et aux économies de fonctionner de manière plus cohérente et plus efficace. Elle contribue à instaurer la confiance, à renforcer la légitimité et à libérer le potentiel productif pour une croissance partagée et durable, la paix et la stabilité.

Le présent rapport évalue les indicateurs clés qui servent à mesurer les progrès mondiaux et les difficultés actuelles pour parvenir à la justice sociale, en s'appuyant sur le postulat de la Constitution de l'OIT selon lequel «une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale»².

Des progrès importants ont été accomplis. Depuis 1995, le monde est plus riche, en meilleure santé et mieux éduqué. Cependant, les avancées restent limitées dans certains domaines, et des inégalités flagrantes perdurent au niveau mondial. En conséquence, malgré de nombreuses améliorations, les institutions suscitent une désillusion généralisée et persistante. Les gouvernements, les syndicats et les entreprises sont confrontés à une baisse du niveau de confiance, signe que le contrat social s'effrite. De plus en plus de personnes ont le sentiment que leurs efforts ne sont pas récompensés et que la société est injuste.

Dans ce rapport, l'OIT examine l'état de la justice sociale dans le monde et recommande des actions à mener afin d'assurer la poursuite des progrès.

1 Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation internationale du Travail (1944) (Déclaration de Philadelphie), partie II a).

2 Constitution de l'OIT, préambule.

Construire un monde juste: quatre piliers fondamentaux

La vision de l'OIT pour faire progresser la justice sociale repose sur quatre piliers, examinés séparément dans chaque chapitre correspondant:

1. **Droits humains fondamentaux et capacités:** ils constituent le fondement de la justice sociale et impliquent de garantir les libertés et les droits fondamentaux.
2. **Égalité d'accès aux possibilités:** la justice sociale impose de se concentrer sur l'élimination des obstacles qui empêchent d'accéder à l'éducation, à la formation et au monde du travail, afin de permettre aux personnes de gagner leur vie de manière décente.
3. **Répartition équitable:** ce pilier vise à garantir à tous une juste part des bénéfices de la croissance économique, en accordant une attention particulière aux plus défavorisés.
4. **Transitions équitables:** la justice sociale dans un monde en mutation implique l'application, l'adaptation et l'amplification des institutions afin de gérer de manière juste les évolutions majeures dans la société (environnementale, numérique et démographique), en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Principaux progrès et disparités persistantes de 1995 à 2025

Le monde est plus riche, en meilleure santé et mieux éduqué qu'en 1995, et d'importants progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines.

Toutefois, les progrès restent limités dans certains domaines et des inégalités flagrantes perdurent dans le monde.



1 personne sur 4
n'a pas accès à l'eau potable

800 millions
de personnes vivent avec moins
de 3 dollars É.-U. par jour



Les 1% les plus riches
détiennent encore
20% des revenus et
38% des richesses



138 millions
d'enfants âgés de 5 à 17 ans
travaillent, dont près de
50% effectuent
des travaux dangereux



Ratio de revenus
entre hommes et femmes **78%** en 2025
En suivant les tendances actuelles, il faudra



50 à 100 ans pour combler l'écart salarial

Chapitre 1. Droits humains fondamentaux et capacités

Les droits humains fondamentaux et les capacités sont un fondement indispensable pour parvenir à la justice sociale, tant dans le monde du travail qu'en général. Les droits humains, les droits du travail et le renforcement des capacités sont des conditions essentielles à la justice sociale. Les droits humains fondamentaux sont énoncés dans divers instruments, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966). La Déclaration de Copenhague sur le développement social (1995) (Déclaration de Copenhague)³ a réaffirmé que le développement social, les droits de l'homme et la sécurité internationale sont interdépendants, en s'appuyant sur la Déclaration de Philadelphie (OIT, 1944) et la Charte des Nations Unies (1945). Tous ces instruments reconnaissent l'importance primordiale du droit à la liberté d'expression pour les droits sociaux, politiques et économiques.

La Déclaration de Copenhague réaffirme que le développement social, la justice sociale, les droits de l'homme ainsi que la paix et la sécurité internationales sont profondément liés, faisant écho à des principes énoncés antérieurement par l'OIT et dans la Charte des Nations Unies. Elle engage la communauté internationale à promouvoir des emplois de qualité, à protéger les droits des travailleurs et à faire respecter les principales conventions de l'OIT. La Déclaration de Copenhague a ensuite été renforcée par la Déclaration de l'OIT

³ La Déclaration de Copenhague est le document final du premier Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en 1995.

Taux d'achèvement de la scolarité depuis 2000

Primaire:

+10 %

Secondaire:

+22 %



Mortalité liée au travail



de plus de **10 %** depuis 2000



Travail des enfants

20,6 % en 1995

de **7,8 %** en 2024

Production annuelle par travailleur

de **78 %** depuis 1995, et

de **215 %** dans les pays à revenu intermédiaire supérieur



Extrême pauvreté

4 sur 10 en 1995

de **1 sur 10** en 2023

Pauvreté au travail

27,9 % en 2000

de **6,9 %** de travailleurs pauvres en 2024



Écart de productivité du travail entre les pays

de **40 %** depuis 1995

Depuis 2023, plus de **50 %** de la population mondiale est couverte par un régime de protection sociale



relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) telle qu'amendée en 2022, qui a désigné cinq droits comme des droits humains fondamentaux et habilitants dans le sens où ils ouvrent la voie à d'autres droits humains et droits des travailleurs: la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective; l'élimination du travail forcé ou obligatoire; l'abolition du travail des enfants; l'élimination de la discrimination au travail; et un milieu de travail sûr et salubre. En outre, le droit au travail, le droit à des conditions de travail justes et favorables et le droit à la sécurité sociale sont des droits humains fondamentaux liés au monde du travail.

Les progrès accomplis afin de garantir l'accès de tous aux droits humains fondamentaux sont mitigés. D'un côté, la prévalence du travail des enfants et le taux d'accidents du travail mortels ont fortement diminué depuis 1995. D'un autre côté, le niveau de respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ne s'est pas amélioré depuis 2015, et le travail forcé concerne encore près de 3,5 pour cent de la population.

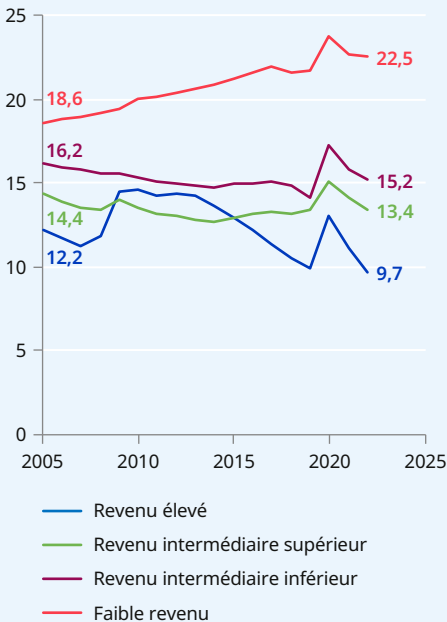
Chapitre 2. Égalité d'accès aux possibilités

L'égalité d'accès aux possibilités implique de surmonter et d'éliminer les obstacles qui empêchent d'accéder à l'éducation, à la formation et au monde du travail, afin de permettre aux individus d'obtenir un travail décent par le biais d'un emploi rémunéré ou d'une activité indépendante. Le concept de travail décent formulé par l'OIT en 1999 s'entend de l'emploi productif pour les femmes et les hommes, couvert par des systèmes de protection sociale, respectueux des droits des

travailleurs et dont les conditions sont négociées dans le cadre de mécanismes de dialogue social solides. Bien que cette notion soit trop large pour procéder à une mesure unique (ou même composite) et précise, de nombreux indicateurs indirects révèlent que les améliorations sont trop lentes. Par exemple, l'informalité – obstacle généralisé et persistant à l'égalité des chances – sert d'indicateur partiel⁴ du déficit mondial de travail décent. En 2025, 58 pour cent des travailleurs occupent un emploi informel. La croissance économique n'assure pas à elle seule un travail décent ou formel, ce qui souligne que les politiques sont indispensables pour soutenir l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi. Au début du XXI^e siècle, une croissance du PIB de 1 pour cent se traduisait par une augmentation de 0,50 pour cent de l'emploi formel, laquelle était plus rapide que la croissance globale de l'emploi. Cependant, ce taux est retombé à 0,38 pour cent au cours de la dernière décennie, ce qui montre que le lien entre croissance économique et création d'emplois formels s'est distendu⁵.

Au-delà de l'informalité, d'importants écarts de participation au marché du travail persistent entre les hommes et les femmes, entre les jeunes et les travailleurs dans la force de l'âge,

► **Figure RA1. Mesure combinée de sous-utilisation de la main-d'œuvre (SU4) par groupe de revenu, 2005-2022 (pourcentage)**

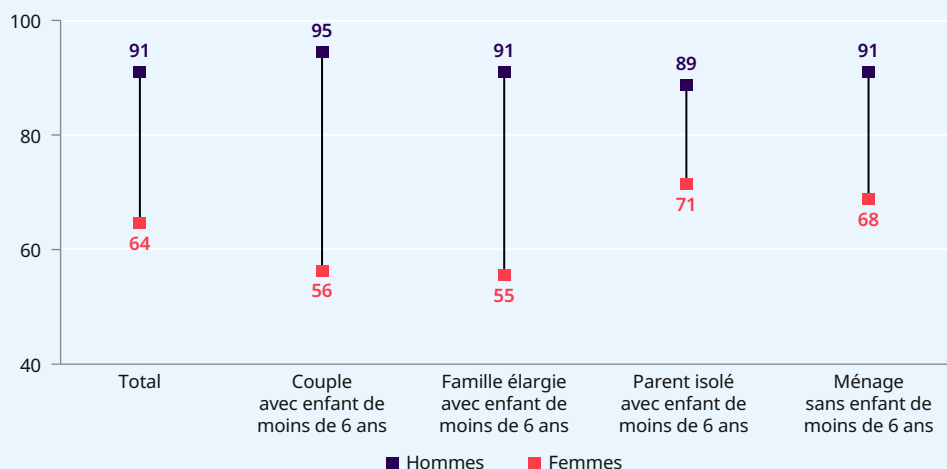


Source: ILOSTAT, estimations modélisées de l'OIT, novembre 2024.

4 Un emploi formel peut constituer ou non un travail décent, mais un emploi informel ne peut jamais l'être.

5 OIT, *Emploi, droits et croissance: renforcer le lien – Rapport du Directeur général*, ILC.113/I(B), 2025.

► **Figure RA2. Taux d'activité mondial des personnes dans la force de l'âge, par sexe et par type de ménage, 2023** (pourcentage)



Source: ILOSTAT, estimations modélisées de l'OIT, novembre 2024.

entre les personnes qui ont un handicap et celles qui n'en ont pas, et entre les pays à différents niveaux de revenus (voir les figures RA1 et RA2).

Si le taux de chômage a baissé à l'échelle mondiale – en particulier dans les pays à revenu élevé grâce à de meilleures politiques ainsi que sous l'effet du vieillissement des populations, dont les taux d'activité sont plus faibles –, il augmente dans les pays à faible revenu. La sous-utilisation de la main-d'œuvre (notamment le sous-emploi lié au temps de travail et la main-d'œuvre potentielle, qui comprend les personnes actuellement hors de la population active mais qui sont prêtes à l'intégrer) révèle des disparités plus profondes. Un écart de taux d'activité de 27 points de pourcentage sépare encore les hommes et les femmes. Il s'explique en grande partie par le fait que les femmes assument la majorité des responsabilités de soins non rémunérés (76 pour cent au niveau mondial), ce qui limite leur accès à l'emploi rémunéré. Le taux élevé de jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET) est toujours un problème, en particulier pour les jeunes femmes, dont le taux de NEET à l'échelle mondiale s'élevait à 28 pour cent en 2024.

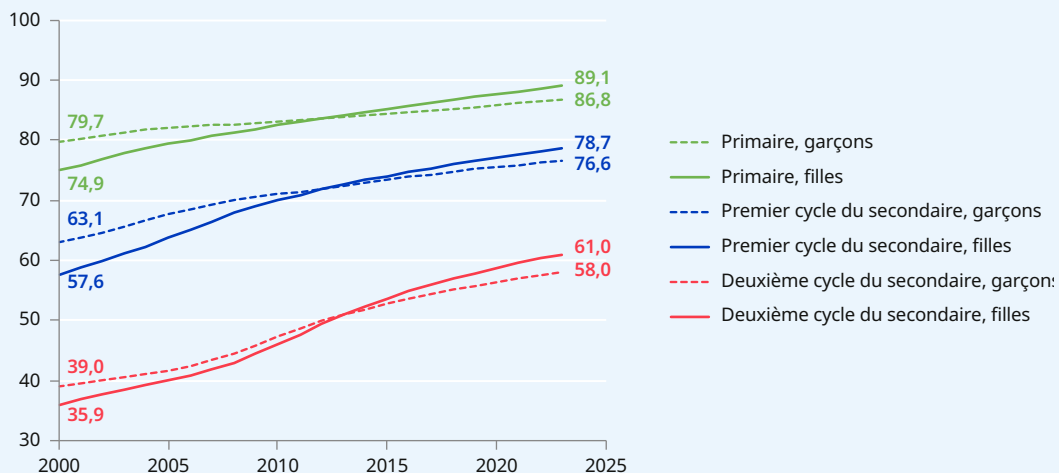
Une approche stratégique globale et favorable à l'emploi est nécessaire. Elle doit faire concorder les interventions macroéconomiques, sectorielles et des entreprises avec l'éducation de base, le développement des compétences et les programmes actifs du marché du travail, et intégrer des objectifs d'égalité pour s'attaquer aux obstacles structurels auxquels les femmes et d'autres groupes vulnérables sont confrontés.

Éducation. Tout au long de la vie, les compétences, les connaissances et l'éducation ouvrent des perspectives sur le marché du travail et ailleurs. Les tendances en la matière sont positives depuis trente ans, en particulier pour les filles et les jeunes femmes. La figure RA3 montre que le taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire a augmenté de 14 points de pourcentage pour les garçons et de 21 points pour les filles entre 2000 et 2023.

Des défis restent néanmoins à relever pour ce qui concerne les résultats d'apprentissage et l'adéquation entre les compétences et les emplois.

Développement des entreprises. Le secteur privé représente près de 90 pour cent de l'emploi dans le monde, et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) environ 70 pour cent, ce qui signifie que les entreprises productives, notamment les MPME, sont incontournables pour offrir des possibilités à tous. Cependant, celles-ci peuvent souffrir d'un écart de productivité important par rapport aux grandes entreprises. Des facteurs tels que l'accès au crédit, la

► **Figure RA3. Taux d'achèvement scolaire par niveau d'éducation et par sexe, 2000-2023 (pourcentage)**



Source: Données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (voir <https://uis.unesco.org/fr>).

technologie et les investissements dans la formation des travailleurs sont essentiels pour que les MPME améliorent leur productivité et leurs conditions de travail.

Politiques actives du marché du travail. Les politiques actives du marché du travail sont déterminantes pour offrir des possibilités d'emploi à tous. Elles comprennent les éléments suivants:

- i) des programmes de formation, qui sont efficaces lorsqu'ils sont coordonnés entre les parties prenantes et adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et du marché;
- ii) des services d'intermédiation du travail, qui aident à faire le lien entre les demandeurs d'emploi et les postes vacants, réduisant ainsi les coûts de recherche;
- iii) des programmes publics pour l'emploi, qui fournissent une aide au revenu et des emplois à court terme, en particulier pendant les périodes de ralentissement économique et dans les pays à faible revenu;
- iv) des subventions à l'emploi, telles que les subventions salariales et les incitations à l'embauche, qui peuvent aider à maintenir l'emploi pendant les crises et faciliter les transitions vers les industries du futur;
- v) le soutien à la création d'entreprise et à l'exercice d'une activité indépendante.

Une approche stratégique globale en faveur de l'emploi est nécessaire pour surmonter les obstacles qui empêchent les individus d'avoir un accès égal aux possibilités d'emploi, en particulier à un emploi décent et productif.

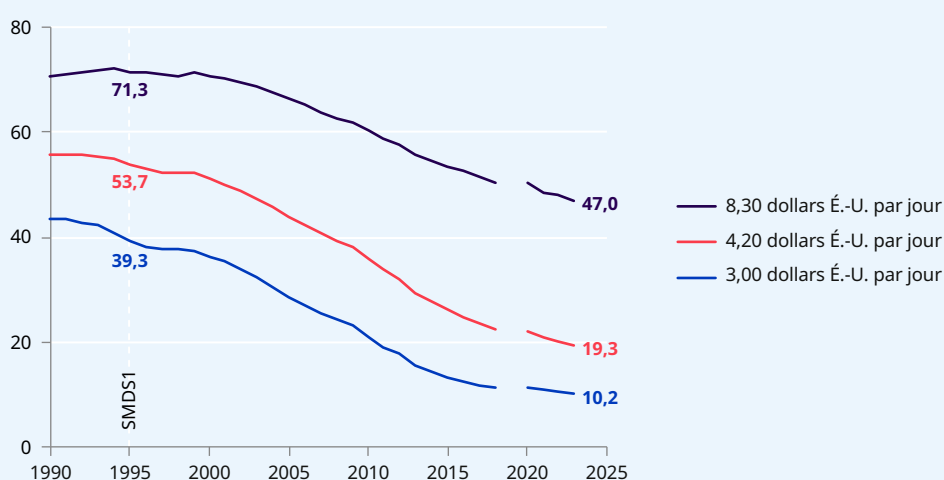
Chapitre 3. Répartition équitable

La notion de répartition équitable vise à garantir à tous une juste part des bénéfices de la croissance économique, en accordant une attention particulière aux plus défavorisés. Elle reconnaît non seulement la valeur normative de l'équité, mais aussi que de fortes inégalités de revenus ont des répercussions négatives sur la croissance et la stabilité économiques et qu'elles contribuent aux conflits sociaux, à la criminalité, à la pauvreté, aux problèmes de santé et à la faible cohésion sociale. Bien qu'une répartition équitable ne soit pas synonyme d'égalité parfaite, puisqu'il y aura toujours des différences de salaires, de gains et de revenus pour récompenser l'initiative, l'innovation et le travail acharné, les inégalités de revenus sont actuellement à des niveaux inacceptables.

Malgré une réduction des inégalités des revenus du travail depuis 1995, en particulier entre les pays, les inégalités salariales restent élevées et beaucoup de travailleurs perçoivent des salaires insuffisants pour vivre décemment. Bien que la part du revenu total détenue par les 10 pour cent les plus riches ait diminué de 3 points de pourcentage entre 1995 et 2024, elle demeure à un niveau inacceptable de 53 pour cent. Le recul des inégalités mondiales est largement dû au fait que les pays à revenu intermédiaire rattrapent les pays à revenu élevé, creusant encore l'écart avec les pays à faible revenu.

La pauvreté, la pauvreté au travail et la faim (mesurée par le retard de croissance chez les enfants) ont diminué depuis 1995 (voir figure RA4), bien que les progrès aient quelque peu stagné au cours des vingt dernières années.

► **Figure RA4. Taux de pauvreté monétaire dans le monde selon les seuils internationaux de pauvreté, 1990-2023 (pourcentage)**

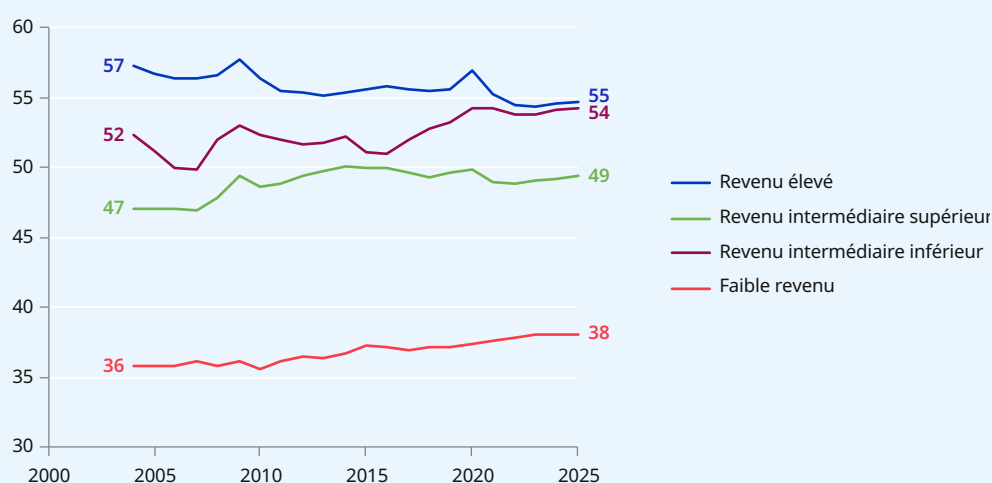


SMDS1 = premier Sommet mondial pour le développement social.

Note: La rupture de série est due à la pandémie de COVID-19, durant laquelle de nombreuses enquêtes auprès des ménages ont été suspendues.

Source: Banque mondiale, «Poverty and Inequality Platform».

► **Figure RA5. Part du travail dans le revenu national par groupe de revenu, 2004-2025 (pourcentage)**



Source: ILOSTAT, estimations modélisées de l'OIT, mai 2025.

En ce qui concerne la part du travail dans le revenu national (voir figure RA5), elle a augmenté dans les pays à revenu faible et intermédiaire, mais a diminué dans les pays à revenu élevé. En raison du poids de ces derniers dans les revenus mondiaux, la tendance globale est à la baisse.

Certains groupes, comme les femmes et les travailleurs en situation de handicap, sont toujours confrontés à des écarts salariaux dus à des facteurs sans rapport avec les caractéristiques de l'emploi, les niveaux de qualification, l'expérience professionnelle ou les performances. Malgré de nets progrès en matière de réduction de l'écart de revenu entre les sexes, les femmes ne gagnent toujours que 75 pour cent de ce que gagnent les hommes dans les pays à revenu élevé et seulement 46 pour cent dans les pays à faible revenu. Quant à l'écart entre les travailleurs ayant un handicap et ceux qui n'en ont pas, il n'a montré aucun signe de recul notable au cours de la dernière décennie et reste de 20 pour cent pour les hommes et de 46 pour cent pour les femmes.

Les politiques de répartition équitable des revenus marchands et de redistribution par le biais des impôts et des politiques sociales contribuent à améliorer l'équité.

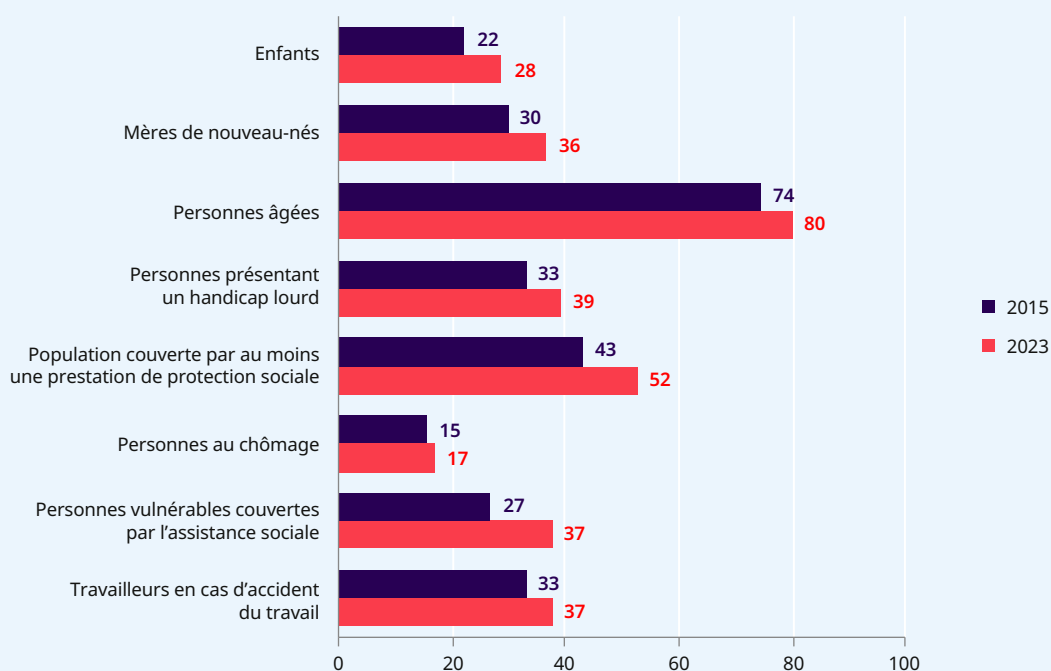
Politiques pour un fonctionnement équitable des marchés. Outre les politiques recommandées au chapitre 2, deux autres instruments se démarquent pour assurer une répartition plus égalitaire des revenus marchands: les salaires minima et les négociations salariales. Les salaires minima légaux ou négociés constituent un outil essentiel pour s'atteler au problème des bas salaires et des inégalités salariales. Leur valeur réelle, calculée en moyenne dans chaque pays, a considérablement augmenté au cours des trente dernières années. Cette hausse a été plus forte dans les pays à revenu intermédiaire supérieur et a coïncidé avec une réduction des inégalités salariales. Dans les pays à faible revenu, en revanche, le salaire minimum moyen a chuté de 44 pour cent en termes réels depuis 1995. Ces dernières années, en partie en raison de l'absence de systèmes de salaire minimum adéquats dans de nombreux pays, l'attention s'est portée sur la notion de «salaire vital», qui vise à garantir que les travailleurs gagnent suffisamment pour avoir un niveau de vie décent.

Les recherches montrent régulièrement que les syndicats et la négociation collective réduisent les inégalités salariales. Cependant, la couverture mondiale de la négociation collective est faible (un tiers des salariés) et les taux de syndicalisation sont en baisse depuis des décennies.

Politiques de redistribution. Les politiques de redistribution, la législation relative à la sécurité sociale et la couverture sociale effective se sont considérablement étendues, et plus de la moitié de la population mondiale était couverte par au moins un régime en 2023 (voir figure RA6). Cependant, près de la moitié de la population est encore exclue et les pays à faible revenu accusent un retard important en matière de couverture. Les transferts sociaux sont efficaces pour réduire les inégalités, mais la capacité fiscale (collecte des impôts) est une contrainte majeure, en particulier dans les pays à faible revenu.

Les systèmes de redistribution des pays à revenu élevé sont les plus efficaces pour réduire les inégalités, mais même les pays à revenu intermédiaire inférieur peuvent faire nettement reculer les inégalités de revenus. La baisse médiane des inégalités grâce aux impôts et aux transferts publics est de 35 pour cent dans les pays à revenu élevé, de 7 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire supérieur, de 3 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire inférieur et de 3 pour cent dans les pays à faible revenu (voir figure RA7).

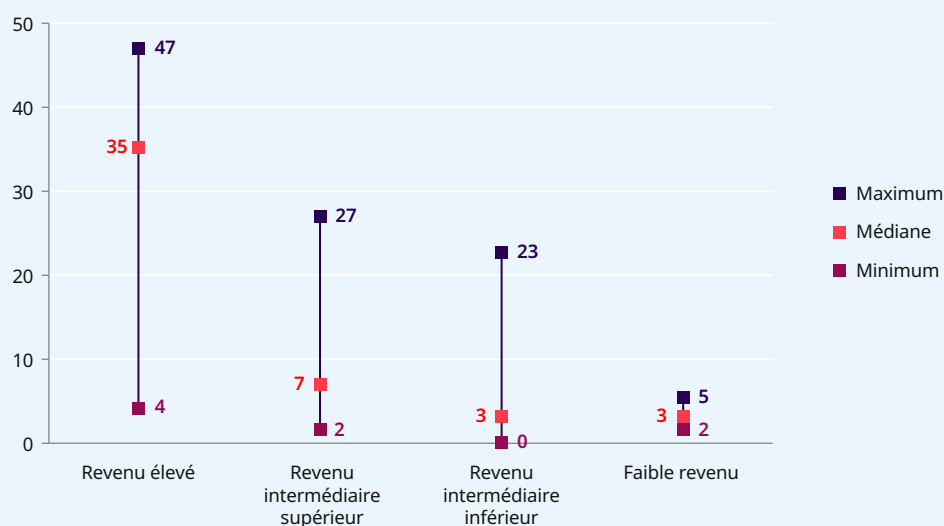
► **Figure RA6. Couverture sociale effective par groupe de population, 2015 et 2023 (pourcentage)**



Note: Voir indicateur 1.3.1 des objectifs de développement durable.

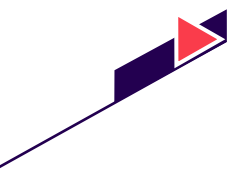
Source: OIT, résumé du *Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026: protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste*, 2024, figure RA.1.

► **Figure RA7. Réduction des inégalités grâce à la redistribution, par groupe de revenu (pourcentage)**



Note: Les chiffres indiquent le pourcentage de réduction des inégalités de revenus (mesurées par le coefficient de Gini) induite par le système de redistribution. Par exemple, un pays où les inégalités de revenus passent de 40 à 30 points de Gini grâce à la redistribution réduit ses inégalités d'un quart, soit de 25 pour cent.

Source: Commitment to Equity Institute (voir <https://commitmenttoequity.org>); Organisation de coopération et de développement économiques, «*OECD Income Distribution Database (IDD)*».



Chapitre 4. Transitions équitables

Nous faisons aujourd'hui face à trois transitions majeures et simultanées: environnementale, numérique et démographique. Ces tendances mondiales provoquent des changements économiques structurels qui conduiront à des mutations importantes en matière d'emploi, puisque certaines entreprises ferment leurs portes tandis que d'autres sont créées. Une société attachée à la justice sociale doit veiller à ce que ces transformations soient équitables pour tous, en particulier pour les plus vulnérables. Dans ce rapport, le terme «transitions équitables» décrit les résultats d'actions qui favorisent la justice sociale dans toutes les transformations sociétales, sans laisser personne de côté.

Transition environnementale. Le changement climatique a des conséquences de plus en plus graves, comme le stress thermique, qui a touché 71 pour cent des travailleurs en 2024. Il entraînera également des pertes de productivité, et ce sont les populations vulnérables qui en payeront le prix fort: les personnes à faible revenu, qui ne contribuent qu'à hauteur de 12 pour cent aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, subiront 75 pour cent des pertes de revenus dues aux effets du changement climatique. Les mesures de riposte visant à se tourner vers des sources d'énergie plus propres pourraient entraîner la perte de 6 millions d'emplois dans les industries des combustibles fossiles, mais elles pourraient simultanément créer quelque 24 millions de nouveaux postes dans les énergies renouvelables et les secteurs verts. Cette transition nécessitera une adaptation à grande échelle de la main-d'œuvre, et au moins 70 millions de travailleurs auront besoin de nouvelles compétences. Afin de pouvoir gérer ce bouleversement de manière équitable, l'OIT a élaboré des principes directeurs pour une «transition juste», préconisant des politiques qui favorisent le travail décent, réduisent les inégalités et passent par le dialogue social pour s'assurer que les mesures environnementales n'aggravent pas les disparités existantes.

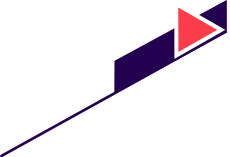
Transition numérique. La transition numérique redéfinit la nature du travail et de l'activité économique. La numérisation continue de stimuler la croissance, donnant naissance à de nouveaux secteurs d'activité et modifiant la façon de travailler, que ce soit en télétravail ou par le biais de plateformes de travail numériques. L'IA générative commence déjà à transformer près d'un emploi sur quatre, et certains, comme les emplois de type administratif, risquent d'être entièrement automatisés. Les femmes sont plus susceptibles de perdre leur emploi, puisqu'il se concentre dans ce secteur. En outre, les avantages potentiels de la numérisation ne sont pas répartis de manière homogène. La fracture numérique sépare les économies riches et les économies pauvres, ainsi que les grandes et les petites entreprises, ce qui limite les gains de productivité dans les pays à faible revenu. L'essor de la gestion algorithmique, par laquelle les décisions concernant le travail et les travailleurs sont prises par des algorithmes, soulève des inquiétudes quant à l'équité et aux conditions de travail. Dans ce contexte, le respect des droits fondamentaux et du travail décent doit être au centre des discussions sur la réglementation, et le dialogue social doit contribuer à déterminer la manière dont la technologie est intégrée sur le lieu de travail.

Transition démographique. La transition démographique induit des changements à long terme, mais très concrets. Les taux de fécondité diminuent à l'échelle mondiale, toutefois à des rythmes différents selon les pays. Alors que la contraction de la main-d'œuvre dans les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire supérieur renforce les craintes de futures pénuries de main-d'œuvre, les pays à revenu intermédiaire inférieur et à faible revenu enregistrent toujours une croissance démographique, ce qui peut se traduire par des excédents de main-d'œuvre. Dans le même temps, le vieillissement des populations entraîne une augmentation des ratios de dépendance des personnes âgées et exerce une pression croissante sur les systèmes de retraite et les réseaux de protection sociale. L'économie du soin est déjà mise à rude épreuve et souffre d'une inadéquation des compétences, d'une pénurie potentielle de travailleurs, de bas salaires et de conditions de travail difficiles, mais la demande d'emplois dans le domaine des soins de longue durée devrait fortement augmenter d'ici à 2050. Le vieillissement de la

main-d'œuvre présente d'autres problématiques, comme la hausse des taux d'invalidité et la nécessité de mettre en place des politiques d'emploi inclusives. Des innovations telles que les systèmes de retraite partielle et les lois contre la discrimination fondée sur l'âge seront essentielles pour soutenir les travailleurs âgés et les maintenir dans l'activité économique.

Ensemble, ces transitions exigent une action coordonnée entre les pouvoirs publics, les secteurs d'activité économique et les communautés. Elles ne sont pas seulement un test de résilience, mais aussi l'occasion de construire des sociétés plus inclusives, plus durables et plus justes.

Pour tirer parti de ces transitions et profiter des possibilités qu'elles offrent tout en atténuant les risques qu'elles comportent, il faudra combiner trois types de mesures: 1) appliquer les institutions du travail existantes aux changements qui se présentent; 2) adapter les institutions du travail aux difficultés propres à chaque transition; et 3) amplifier les institutions du travail pour intégrer les politiques des trois transitions.



La voie à suivre

Malgré des avancées notables dans de nombreux domaines, l'insatisfaction généralisée et l'érosion de la confiance dans les institutions perdurent, alimentées par des progrès sociaux disparates et des inégalités persistantes dans de nombreux pays. Pour aller de l'avant, ce rapport préconise de renouveler l'engagement en faveur de la justice sociale, accompagné d'actions décisives et d'une élaboration des politiques inclusive.

Dans cette perspective, il s'agit tout d'abord d'appliquer les institutions du travail existantes, telles que les systèmes de protection sociale, les politiques actives du marché du travail et les protections des travailleurs, aux problématiques auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés. Toutefois, les politiques existantes ne suffisent pas à relever les nouveaux défis. Les institutions doivent être adaptées pour répondre aux exigences uniques de notre époque, en particulier lorsque les sociétés sont aux prises avec des transitions environnementale, numérique et démographique. Au cœur de cette adaptation se trouve un dialogue social solide, garantissant que les partenaires sociaux contribuent à façonner les résultats et les solutions stratégiques.

Une approche véritablement transformatrice doit également donner plus d'ampleur à la dimension sociale dans l'élaboration des politiques. Les politiques du travail ne doivent plus être confinées dans des cadres étroits, mais plutôt être intégrées dans des domaines plus larges tels que la finance, l'industrie, la santé et la planification écologique. Il est essentiel de briser les cloisonnements, au niveau tant national que mondial. La collaboration entre les ministères, les institutions internationales et les partenaires sociaux permettra d'apporter des réponses plus globales et mieux coordonnées aux défis mondiaux actuels, qui sont étroitement liés.

Des partenariats tels que la Coalition mondiale pour la justice sociale, créée par les mandants de l'OIT (gouvernements, employeurs et travailleurs), et le deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra prochainement, sont des possibilités et des instruments essentiels pour faciliter et renforcer l'engagement et la coopération dans la recherche de la justice sociale et du travail décent pour tous.

Faire avancer la justice sociale, promouvoir le travail décent

L'Organisation internationale du Travail est l'institution des Nations Unies spécialisée dans les questions liées au monde du travail.

Elle rassemble gouvernements, employeurs et travailleurs autour d'une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain, en soutenant la création d'emplois, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social.

ilo.org

Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
1211 Genève 22
Suisse



Sous licence [CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) © Organisation internationale du Travail 2025

Résumé exécutif de la publication de l'OIT intitulée: OIT, *L'état de la justice sociale: un processus en évolution*, Genève: Bureau international du Travail, à paraître. © OIT. ISBN: 9789220410547 (imprimé), 9789220410554 (PDF web);

DOI: <https://doi.org/10.54394/KTHK2258>.